

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 août à 19 heures, le Conseil municipal d'ESTANDEUIL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TRAVERS, Maire ;

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juillet 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 10

Présents : Mmes : BOITEUX - BOYER - BROSEL –

Mrs – BURIAS - CHADRIN - POYET – PRADIER - TRAVERS

Absents excusés : Mrs CROCHET (procuration à Mme BOYER) – FIGUEIREDO (procuration à Mr POYET)

Absente : Mme Chrislaine RIGAUD

Secrétaire de séance : Fabrice CHADRIN

*Séance n° 05*

*Délibération n° 03082023-31*

**Objet** : Achèvement de la procédure de vente d'une partie de bien de section au lieu-dit "Fénérol"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'avis favorable de la présente assemblée en date du 24 mai 2023 concernant la procédure de vente d'une partie de bien sectionnal au hameau de Fénérol au profit de Mr André DULAC.

Il expose alors que la consultation des électeurs de la section s'est déroulée le samedi 8 juillet 2023, conformément à l'arrêté du 3 juin 2023 et que le vote a recueilli la majorité des suffrages : 25 électeurs inscrits et 19 votes pour sur 19 exprimés.

Il expose alors que ce vote doit être suivi d'une décision motivée du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

- Vu l'accord de principe en date du 24 mai 2023 de procéder à la cession d'une partie de la parcelle B 667 d'environ 50 m<sup>2</sup> au profit de Mr André DULAC ;
- Considérant qu'il n'existe pas de commission syndicale de la section de Fénérol ;
- Vu le résultat de l'élection, à savoir le vote majoritaire par les électeurs de la section ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider la procédure ;

**à l'unanimité des membres présents,**

- Décide d'entériner l'avis des électeurs pour la cession d'une partie de bien sectionnal d'environ 50 m<sup>2</sup>, cadastré B667 au profit de Mr André DULAC au prix de 6,50 € le m<sup>2</sup> ;
- Dit que les frais de géomètre et d'enregistrement au service de la publicité foncière sont à la charge de l'acquéreur
- Dit qu'un acte de vente sous la forme administrative sera rédigé par le secrétariat de

- mairie ;
- Charge Monsieur le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cette cession
- Désigne Monsieur Frédéric POYET, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la signature de l'acte.

Délibération n° 03082023-32

**Objet :** Vente de 2 lots de terrain constructible – chemin de la Croix

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de la présente assemblée de vendre 2 lots constructibles situés chemin de la Croix, cadastrés section C 1105 d'une superficie de :

- Lot A pour 1170 m<sup>2</sup>
- Lot B pour 1145 m<sup>2</sup>.

Il précise alors que le permis d'aménager a été accepté en date du 5 juillet 2023 et qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à vendre ces lots.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- acte l'accord du permis d'aménager concernant la division de la parcelle C 1105 en 2 lots ;
- autorise le Maire à procéder à la vente de ces parcelles ;
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces cessions.

Délibération n° 03082023-32

**Objet :** Travaux d'enfouissement des réseaux BT et FT sur les hameaux de Bourel, les Plats et Tiolagne – Part hors SIEG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'accord de principe relatif au devis complémentaire de l'entreprise SCIE du Puy-de-Dôme concernant l'enfouissement des réseaux BT et France Télécom, part hors SIEG, sur les hameaux des Plats, Bourel et Tiolagne, dont les travaux ont lieu en même temps que les travaux d'ENEDIS sur ces secteurs ;

Il expose le devis actualisé établi par la SCIE et précise que le montant HT des travaux s'élève à :

- Part réseaux BT : 19 673,00 € HT
- Part réseaux FT : 18 822,00 € HT.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le devis tel qu'exposé ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer le devis.

*Délibération n° 03082023-34*

**Objet :** Cession à la commune de la parcelle cadastrée D 245 au lieu-dit les Plats – régularisation suite à changement de Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 mars 2021 concernant la cession par Mme Josiane TIXIER épouse COUPAT à la commune et à titre gratuit de la parcelle de terrain cadastrée D 245 d'une superficie de 180 m<sup>2</sup> sise aux Plats.

Il rappelle les termes de la délibération :

« La parcelle cadastrée D 245 est en réalité un chemin privé qui dessert notamment la propriété d'un riverain, ainsi qu'une nouvelle habitation et le pétitionnaire souhaite céder ce chemin à la commune considérant qu'elle a vendu tous les terrains qui lui appartenaient aux Plats. Cette cession permettra ainsi un accès libre aux différentes parcelles privées.

L'acte de vente pourra être rédigé sous la forme administrative par le secrétariat de mairie et il est proposé Monsieur Frédéric POYET, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la signature de cet acte qui sera publié aux services de la Publicité Foncière de Clermont-Ferrand ».

Il précise alors qu'il convient de prendre une nouvelle délibération, considérant le décès de Mme le Maire fin 2022, afin que puisse être établi l'acte de vente sous la forme administrative par le secrétariat de mairie.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la cession au profit de la commune et à titre gratuit de la parcelle cadastrée D 245 d'une consistance de 180 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Josiane TIXIER épouse COUPAT ;
- dit que cette parcelle de terrain sera intégrée dans le domaine public communal et intégrée dans le tableau de voirie communale pour 50 mètres linéaires ;
- désigne Mr Frédéric POYET, 1<sup>er</sup> Adjoint pour la signature de l'acte administratif de vente ;
- mandate Mr le Maire pour accomplir les formalités de publication auprès du service de la publicité foncière de Clermont-Ferrand.

*Délibération n° 03082023-35*

**Objet :** Vente d'une parcelle cadastrée D803 au lieu-dit "le Chabagnol"

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la délibération du 21 août 2019 concernant une demande d'achat de terrain communal au lieu-dit « le Chabagnol », émanant de Mme Elodie CAILLET qui souhaitait acquérir une superficie d'environ 144 m<sup>2</sup>, afin de donner davantage d'aisance et d'agrément à sa propriété cadastrée D720.

Il informe alors l'assemblée que cette vente avait été mise en attente à la demande du pétitionnaire et qu'il convient de délibérer à nouveau suite au changement de Maire fin 2022. Un document d'arpentage a été établi en date du 4 juillet 2023 – parcelle cadastrée D 803.

Il rappelle les termes de la délibération :

« le déclassement préalable ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, ce déclassement est dispensé d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

L'acte de vente pourra être rédigé sous la forme administrative et il est proposé Monsieur Frédéric POYET, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la signature de cet acte qui sera publié aux services de la publicité foncière de Clermont-Ferrand.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :



- 1) Donne un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée D 803 d'une superficie de 144 m<sup>2</sup> au prix de 6.50 le m<sup>2</sup>
- 2) Dit que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur
- 3) Désigne Mr Frédéric POYET, 1<sup>er</sup> Adjoint pour la signature de l'acte administratif de vente
- 4) Mandate Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de publication dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

Questions diverses :

- Demande de Mme BROSEL pour insérer sur son profil Facebook l'appel aux dons de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'Eglise Ste Madeleine
- Information sur le courrier d'un habitant de Boisseret sur la collecte des ordures ménagères.

Séance close à 20 heures

**Signatures**

Le Maire,  Jean-Michel TRAVERS	Le secrétaire de séance,  Fabrice CHADRIN
---	---